PROJET D'ETABLISSEMENT 2022-2026

MULTI-ACCUEIL TIT'OURS

CCAS DE VARCES-ALLIERES-ET-RISSET

VARCES Allières et Risset

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de l'Isère

Table des matières

Préambule 4

Le projet social 5

1. **Caractéristique géographique** 5
   - ► **La population :** 6
   - ► **La part des moins de 3 ans *(source INSEE 2008-2018)* :** 7
   - ► **Les familles (source INSEE 2018) :** 8
2. **Caractéristiques de l'établissement** 9
3. **La politique petite enfance** 10
   - ► **Le CCAS :** 10
   - ► **Les enjeux du territoire :** 10
   - ► **L'offre aux familles :** 10
   - ► **Focus sur le Relais Petite Enfance (RPE) :** 11
   - ► **Focus sur le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :** 12
4. **Le multi-accueil Tit'Ours** 13
   - ► **L'historique de la structure :** 13
   - ► **Les modes d'accueil :** 14
5. **Nos partenaires** 15
   - ► **Les partenaires extérieurs :** 15
   - ► **Les partenaires internes à la commune :** 15
6. **Le développement durable :** 17

Le Projet Educatif 18

1. **Les objectifs généraux de la structure définis par l'équipe :** 18
2. **Les valeurs de la structure** 18
   - ► **Le respect** 19
   - ► **L'autonomie** 19
   - ► **La nature** 20
   - ► **Le plaisir, la découverte, l'éveil : épanouir la joie des enfants** 21
   - ► **La sécurité affective** 21

Le projet pédagogique 22
1. Une journée au multi-accueil 22
► L'accueil 22
► L'éveil et les espaces de jeux 24
► La nature 25
► L'accompagnement des émotions 27
► L'alimentation, les repas au sein du multi accueil 27
► Le sommeil 30
► L'objet transitionnel/ Le doudou 30
► Les soins 31
► Le cadre : un espace adapté 33
2. L'organisation 33
3. La place des familles et leur participation à la vie de la structure 35
4. Les partenaires 35
5. La diversité et le handicap 36
► La Diversité : 36
► Le Handicap : 36
Conclusion 38

Préambule

Un projet d'établissement est élaboré en équipe. Il définit la place donnée à l'enfant et à sa famille. Il permet au personnel de se retrouver autour de valeurs communes (Guide méthodologique relatif au projet d'établissement ou de service, CAF janvier 2013, cadre réglementaire Décret du 7 Juin 2010).

L'élaboration du projet d'établissement est l'occasion de prendre du recul et de réfléchir à l'évolution de la structure.

Le multi-accueil a pour mission de s'adapter au mieux aux besoins de l'enfant en tenant compte de l'évolution de la société et de la situation des parents. L'équipe de professionnels a la volonté de faire évoluer ses pratiques afin d'accueillir les enfants et leur famille.

Ce projet d'établissement comprend trois parties : un projet social, un projet éducatif et un projet pédagogique.

Dans une première partie, il explicite le projet social qui situe la structure dans son environnement géographique, social et contextuel.

Dans une deuxième partie, les projets éducatifs et pédagogiques révèlent et explicitent les valeurs éducatives portées par l'équipe. Ils présentent comment au quotidien les valeurs sont déclinées et la manière dont l'équipe s'organise pour accompagner les enfants et leurs familles.

La réalisation du projet d'établissement du multi-accueil Tit'Ours s'est réalisé en tenant compte :

- De la législation en vigueur dans les EAJE définie dans le décret n°2000-762 du 1er aout 2000 et le décret n°2007-206 du 20 février 2007 qui maintient et renforce les normes en matière d'accueil et d'encadrement instituées par le décret du 1er aout 2000.

- De la convention internationale des droits de l'enfants, entrée en vigueur le 06 septembre 1990 en France et qui stipule qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité.

- Rapport du haut conseil de la famille, de l'enfant et de l'âge : Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille (19/08/2018).

- Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant de décembre 2018.

- Du rapport Giampino du 09 mai 2016 sur le développement, les modes d'accueil et les formations des professionnels.

Le projet social

Le projet social représente l'environnement social de la structure. Il situe celui-ci dans son cadre économique, politique et social.

1. Caractéristique géographique

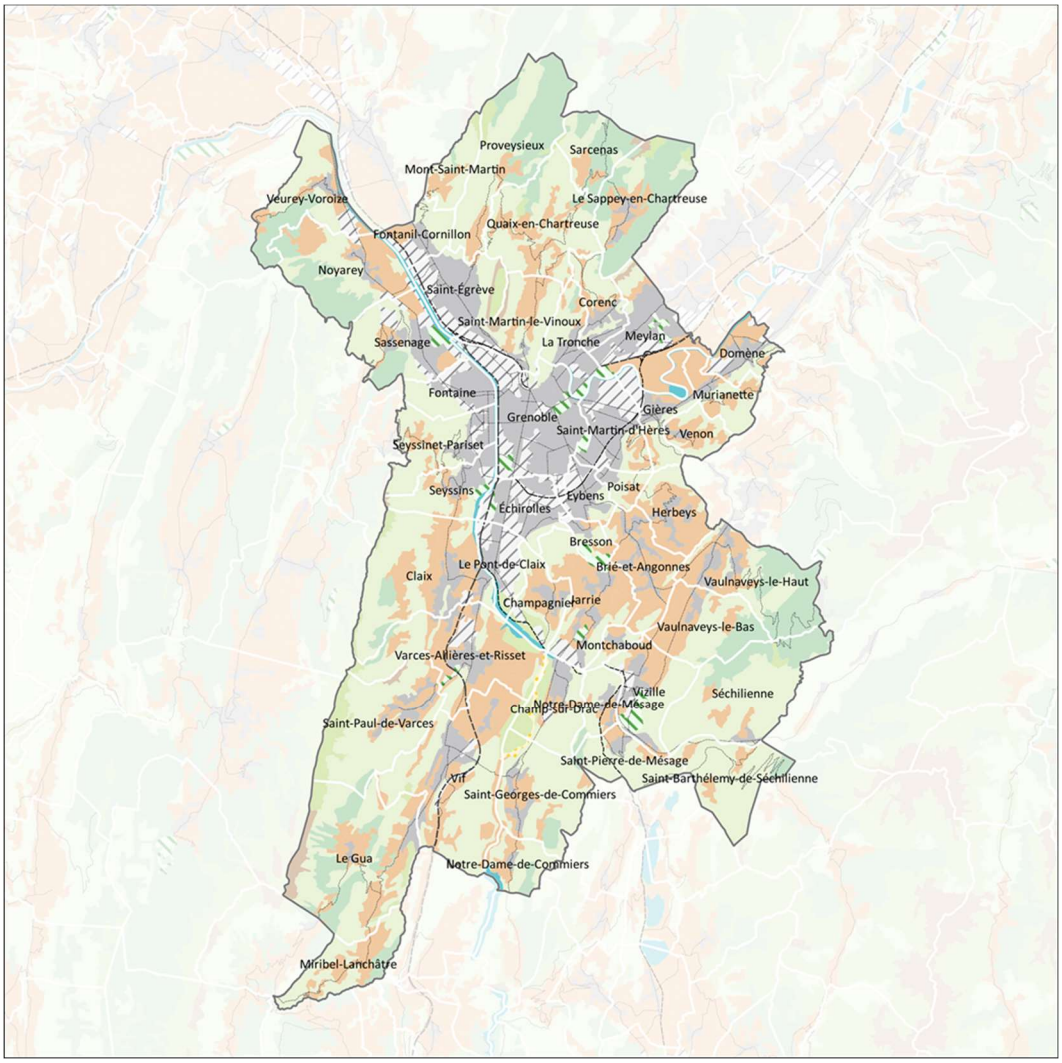

Au sud de l'agglomération grenobloise, la commune de Varces fait partie de la couronne périurbaine de Grenoble, située à 12 km au sud. C'est une commune très étendue avec de nombreux hameaux et certaines maisons très isolées.

Le territoire Varçois, dont la superficie approche les 21km² (2087 ha), a pour particularité d'être assez contraint à la fois d'un point de vue géographique (750 ha environ de reliefs), mais aussi règlementaire avec le Plan de Prévention des Risques et le périmètre de captage des eaux de Grenoble (500 ha environ).

La présence de l'autoroute 51 depuis 1999, permet un accès plus évident depuis l'agglomération grenobloise, mais coupe néanmoins très nettement le territoire en deux : à l'ouest, une partie assez enclavée, très en relief, appuyée contre le massif du Vercors ; et à l'est, une partie en plaine très urbanisée.

Depuis le 1er janvier 2004, la commune de Varces a rejoint la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole, plus communément appelée « la Métro ».
Au 1er janvier 2015, elle a pris le statut de métropole et associe 49 communes autour d'un seul et même objectif : améliorer la vie quotidienne de leurs habitants.

Les données présentées intègrent le contexte de la métropolisation et sont parfois comparées avec celles du territoire afin de contextualiser les éléments d'analyse.

► La population :

Le dernier recensement de la population a été réalisé en 2019 et selon les chiffres fournis par l'INSEE, la commune de Varces-Allières-et-Risset a une population de 8 301 habitants.

Le graphique ci-dessous fait état de **l'évolution de la population entre 2010 et 2017** *(source INSEE 2010-2018)* :

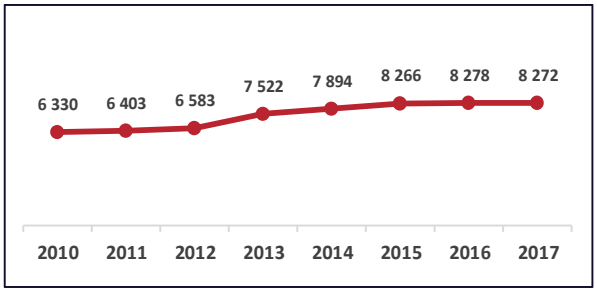

De 2010 à 2019, la population du territoire est passée de 6 330 à 8 301 habitants, soit **une évolution de 31 %.**

Indice de jeunesse *(source INSEE 2018)*

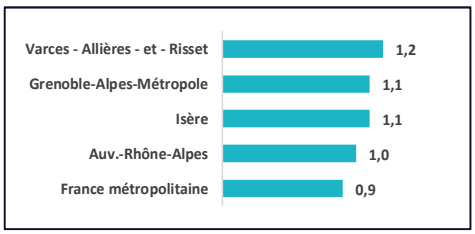

En 2018, on comptait pour la commune de Varces-Allières-et-Risset 1.2 personne(s) de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans.

La population varçoise est une population relativement jeune comme l'indique la pyramide des âges ci-dessous *(source INSEE 2018)* :

LA PYRAMIDE DES ÂGES

- L'espérance de vie des femmes étant plus élevée, les hommes (en bleu) sont souvent sous-représentés en haut de la pyramide
- La génération des babyboomers est représentée dans la 2ème moitié de la pyramide (les 60-74 ans)
- La pyramide peut se creuser entre 18 et 30 ans, notamment si les jeunes partent pour se former ou pour un 1er emploi
- Plus la base de la pyramide est large, plus la population est jeune

Les différences entre 2008 et 2018 sont visibles à travers les espaces blancs encadrés et/ou les dépassements.

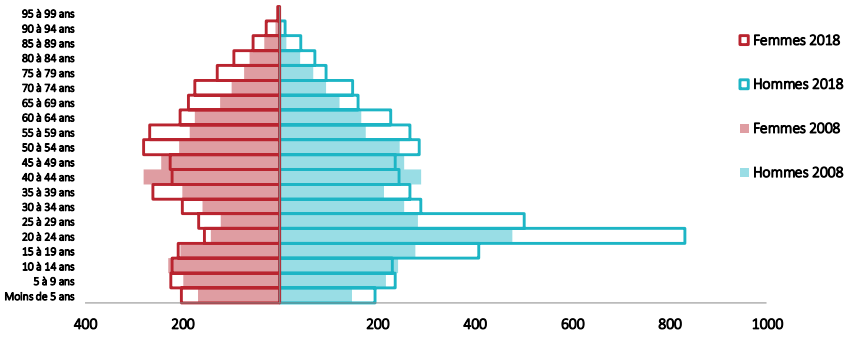

► La part des moins de 3 ans *(source INSEE 2008-2018)* :

	2008	2013	2018
Varces - Allières - et - Risset	2,4%	3,1%	3,0%
Grenoble-Alpes-Métropole	3,6%	3,7%	3,4%
Isère	3,7%	3,8%	3,4%
Auv.-Rhône-Alpes	3,5%	3,7%	3,3%
France métropolitaine	3,5%	3,6%	3,3%

En 2018, les moins de 3 ans représentent 3% de la population pour Varces-Allières-et-Risset, contre 2.4% en 2007.

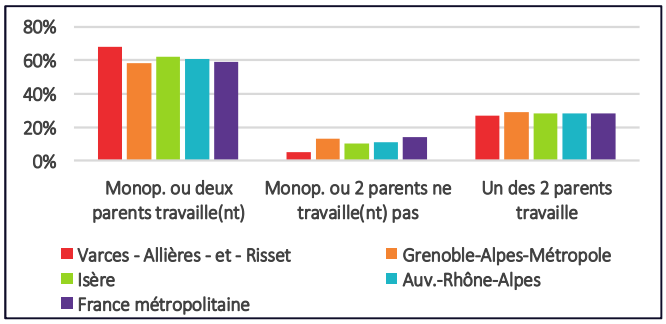

En 2018, la part des moins de 3 ans de la commune dont le ou les parent(s) ne travaillent pas était de 5%.

On constate une forte proportion de familles qui travaillent, par conséquent on relève sur le territoire une forte demande de garde :

- Pour la petite enfance (ex : en 2023, 30 places d'accueil pour 70 dossiers déposés pour la rentrée : 22 places octroyées)
- Pour l'enfance (ex : un service périscolaire qui fonctionne de 7h30 à 18h30 depuis 2011).

On relève au sein de la commission parentalité, dont à la charge l'ACSC, et qui regroupe tous les partenaires institutionnels de la commune (écoles, collège, multi accueil, RAM, parents d'élèves, service périscolaire, PIJ, assistantes sociales de l'armée…), que les parents sont en demande

d'échange et d'accompagnement sur les questions de parentalité dans des lieux de proximité ressources.
Un lieu d'accueil enfants parents a été créé en septembre 2018 dans les locaux du centre socio-culturel pour accueillir les parents et les enfants de moins de 6 ans sur des temps d'accueil le mercredi matin de 9h30 à 12h30 et un samedi par mois
On note également des préoccupations propres à la population militaire : départ d'un des deux parents en opération extérieure, organisation familiale, absence d'un des deux parents…

► Les familles (source INSEE 2018) :

La population est composée en très grande majorité de couples. En 2018, les couples avec enfants représentaient 46% des familles de la commune, contre 41% pour la France métropolitaine.

En 2018, la commune comptabilisait 47 foyers allocataires pour 100 ménages, contre 47 pour l'Isère, avec la répartition suivante :

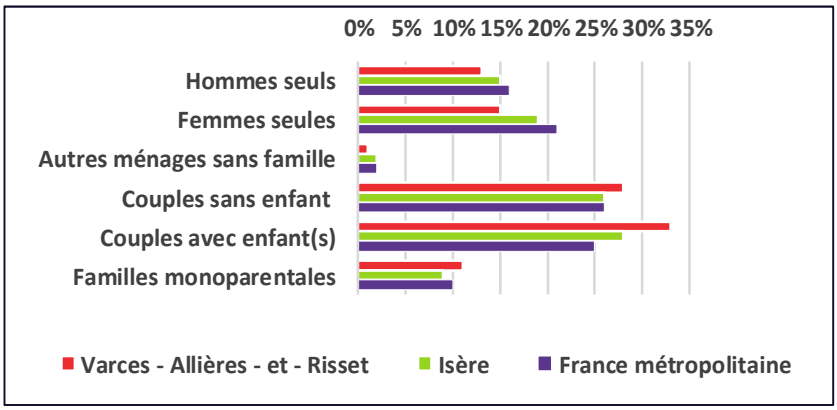

On constate que les couples avec et sans enfants représentent une part importante des allocataires.

La structure familiale voit également la part des familles monoparentales augmenter et représenter environ 16% des foyers de la commune.

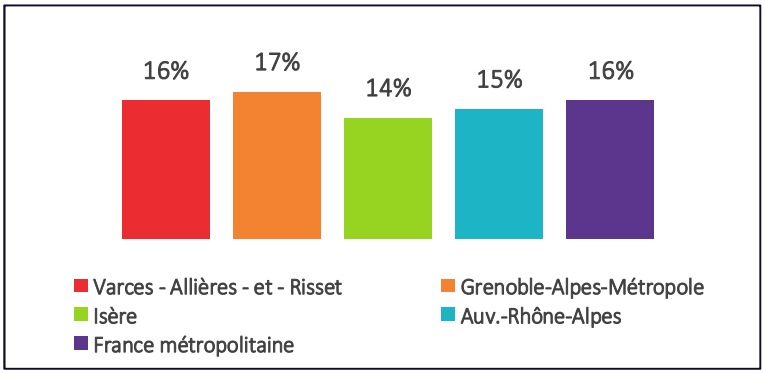

Le nombre de familles monoparentales est passé de 228 en 2013 à 320 en 2018**.** Ce qui pousse les services communaux et le CCAS à mener des actions en direction de ce public.

2. Caractéristiques de l'établissement

Nom de l'établissement : Multi-accueil Tit'Ours

Coordonnées du multi-accueil :
Espace Charles de Gaulle
38760 Varces -Allières-et-Risset

Tél : 04.76.72.81.36
Mail : titours@varces.fr

Coordonnées du gestionnaire :
CCAS de Varces-Allières-et-Risset
16 rue Jean Jaurès
38760 Varces-Allières-et-Risset

Tél : 04.76.72.95.49

3. La politique petite enfance

► Le CCAS :

Le centre communal d'action social (CCAS), gestionnaire du multi-accueil Tit'Ours, est un établissement public administratif. Par conséquent, il est doté d'une personnalité juridique propre et a une existence administrative et financière distincte de la commune.
Le CCAS est géré par un conseil d'administration composé paritairement d'élus locaux et de membres nommés issus d'associations.
Il détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale.
Le maire est le président du CCAS et la vice-présidente est l'adjointe en charge de l'action sociale et solidaire.

► Les enjeux du territoire :

Dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux, les membres du Conseil d'administration ont souhaité mettre l'accent sur le soutien à la parentalité, en déclinant divers objectifs mentionnés ci-dessous :

Le soutien à la parentalité	
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**
Soutenir les parents dans leurs besoins de mode de garde	Favoriser le développement d'accueils collectifs. Accompagner les parents dans leur recherche de garde.
Soutenir les professionnels en accueil individuel	Soutenir et accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles.
Soutenir les parents dans leur rôle	Accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Accompagner les familles mono-parentales. Favoriser l'accessibilité des enfants aux activités.

► L'offre aux familles :

L'offre d'accueil des 0 à 3 ans constitue un élément crucial d'une politique plus globale de service à la population et de développement territorial (attrait des familles, soutien à l'emploi, actions de prévention sociale …) et représente à ce titre une richesse pour le territoire.

Le CCAS, à travers son analyse des besoins sociaux permet d'avoir une vue sur les besoins et d'appréhender les évolutions à apporter sur le territoire.

Depuis quelques années, afin de répondre aux besoins de la population, de nombreuses possibilités d'accueil du jeune enfant ont été mises en place sur la commune :

- Un multi-accueil avec une capacité d'accueil de 30 places *(à partir de septembre 2023)*
- Un Relais Petite Enfance (RPE) avec la mission renforcée Guichet Unique, qui permet d'offrir aux familles un interlocuteur privilégié et centraliser les demandes de places au multi-accueil. Depuis sa mise en place en janvier 2022, le Guichet Unique apporte une réelle plu value dans la gestion des demandes et l'orientation des familles.
- Des assistant(e)s maternel(le)s
- Une micro-crèche qui propose 12 places
- Un LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent)

Une MAM a fermé en 2022, des projets d'implantation de micro-crèches sont régulièrement proposés et un projet d'EAJE au sein de la caserne est toujours à l'étude.

► Focus sur le Relais Petite Enfance (RPE) :

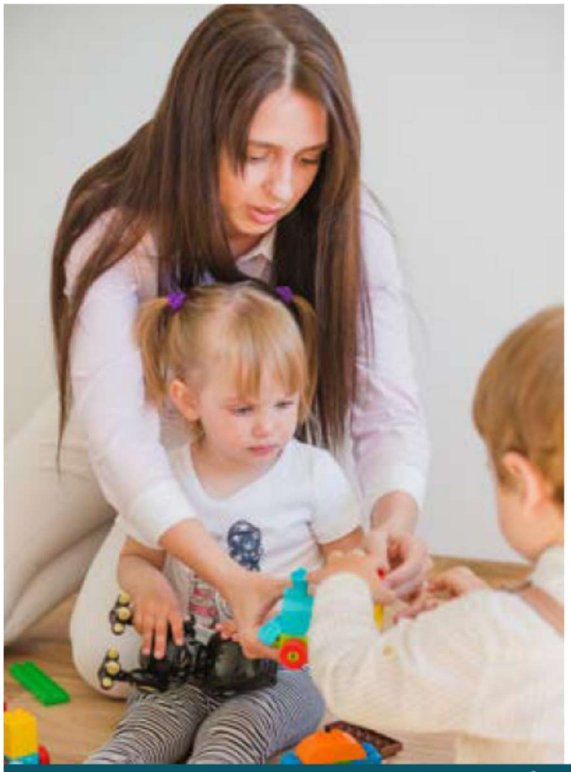

POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES, GARDES À DOMICILES & FUTURES PROFESSIONNELLES
LIEU RESSOURCE & D'ACCOMPAGNEMENT

- Mise en relation avec les parents recherchant un mode d'accueil
- Informations d'ordre général sur le statut, les droits et les devoirs d'employés
- Écoute, échange et soutien dans la pratique professionnelle quotidienne (partage de pratiques, conférences, ateliers)
- Informer et faciliter la formation continue
- Avec les enfants accueillis : animations collectives, jeux, rencontres
- Ressources documentaires sur les métiers de la petite enfance
- Pour les futurs professionnels : informer sur les métiers, les conditions d'exercice et les démarches

POUR LES PARENTS
LIEU DE SOUTIEN, D'ÉCOUTE ET D'INFORMATION

- Renseignements sur les modes d'accueil du territoire
- Liste des assistantes maternelles, validation du dossier de préinscription pour le multi accueil Tit'Ours
- Soutien dans la fonction d'employeur, (droits et obligations)
- Échange autour de la parentalité et soirées thématiques

POUR LES ENFANTS
LIEU DE SOCIALISATION

- Proposer des matinées d'éveil les mardis et vendredis matin avec des espaces de jeu, de découverte, de rencontre et de socialisation
- Des sorties et des spectacles
- Des animations en lien avec les activités locales et les services partenaires

► Focus sur le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :

4. Le multi-accueil Tit'Ours

► L'historique de la structure :

En 1983, le premier service de garde d'enfants collectif est une halte-garderie, gérée par l'association familiale et dirigée par une infirmière secondée par une maman bénévole. Le service est ouvert deux après-midis par semaine de 13h30 à 17h30, pour les enfants dont la mère ne travaille pas. L'agrément est de 12 enfants.

En 1987, la halte-garderie déménage dans les locaux du Centre Socio-Culturel et devient une structure municipale.

Entre 1987 et 2000, le nombre de personnels augmentent (3 personnes employées). L'agrément et le nombre de demi-journées d'ouverture augmentent (15 enfants accueillis, 9 demi-journées par semaine).
Une demi-journée est réservée à l'accueil des enfants de Saint Paul de Varces.

Entre 2001 et 2010 la professionnalisation et le nombre de personnels augmentent encore. Une éducatrice de jeunes enfants responsable de la halte-garderie, deux auxiliaires de puériculture, un agent titulaire du CAP petite enfance composent l'équipe et un agent social effectue des remplacements. Des séances d'analyse de la pratique sont organisées avec une psychologue, toutes les 6 semaines. A partir de 2005, un intervenant en musique vient deux fois par mois et l'utilisation du gymnase est prévue une heure par semaine.

En 2010 La halte-garderie est transformée et agrandie pour ré ouvrir début mai en Multi-Accueil (accueil régulier et accueil occasionnel). L'équipe est composée de huit personnes. L'agrément est de 25 places réparties en 5 places en accueil régulier et 20 places en accueil occasionnel. Deux places d'urgences sont également prévues. Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h15 à 18h15.

En 2011, la direction du pôle petite enfance est confiée à la coordinatrice du CCAS. Pour s'adapter à une forte demande de place en accueil régulier, l'agrément est modifié. La structure propose 15 places en accueil régulier et 10 places en accueil occasionnel.

En 2014, l'équipe est composée de 12 personnes : une directrice EJE et une adjointe IDE. Pour répondre aux besoins des familles, l'accueil est alors réparti en 20 places à la journée et 5 places en demi-journée, en raison d'un agrément contraint à 20 sur le temps du midi.

En 2018, 20 places régulières à la journée, 3 places régulières en demi-journée et 2 places en occasionnel en demi-journée.
L'équipe de direction a fait évoluer la capacité, le nombre de personnels, les horaires d'ouvertures, l'organisation interne (accueils, encadrement, activités…) pour améliorer la qualité du service.
L'établissement a le souci de s'adapter aux changements liés au travail de nombreuses femmes, aux difficultés des familles monoparentales, à l'accueil des enfants présentant un handicap. Elle se donne pour objectif d'accueillir tous les enfants dans la limite des places disponibles.

En 2019, l'augmentation des demandes de places au multi-accueil, incite la municipalité à réfléchir à une extension du multi-accueil, qui pourrait également solutionner l'agrément contraint à 20 places le midi en raison d'un réfectoire trop petit.

La crise sanitaire et les changements de direction successifs ont ralenti le projet qui n'a pu aboutir qu'en 2022 après des mois de travail entre les différents services communaux, la CAF et la PMI.

En août 2022, le multi-accueil a déménagé dans les locaux enfance et jeunesse dans l'espace dédié aux enfants de maternels. Cet espace adapté, nous a permis d'accueillir les enfants et leurs familles le plus convenablement possible pour une durée d'un an.

En septembre 2023, le multi-accueil ouvrira avec une capacité d'accueil de 30 places.

Au fil des années la structure tente de satisfaire au mieux les besoins et les demandes des parents. L'accueil des enfants en régulier ou occasionnel permet de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie privée. Le Multi-Accueil est par conséquent un soutien à la parentalité. C'est un lieu de vie et de socialisation permettant des rencontres, des échanges, des interactions entre les jeunes enfants et aussi pour leurs familles. L'établissement est garant d'une mixité sociale pour permettre une richesse des échanges et favoriser une culture et une éducation commune. De ce fait, le Multi-Accueil est un lieu qui permet une meilleure intégration sociale.

Aujourd'hui, la direction du multi-accueil se stabilise avec la création d'un binôme de direction (IDE + EJE) qui permet de répondre à une volonté de mettre en place davantage de projets et de faciliter la gestion administrative de la structure.

► Les modes d'accueil :

Le multi-accueil Tit'Ours est ouvert de 7h30 à 18h30. Il propose deux modes d'accueil : régulier (avec un contrat identique chaque semaine de 1 à 5 jours) ou occasionnel (accueil de l'enfant selon les places disponibles, variable d'une semaine à l'autre).

Le multi-accueil propose des contrats à la journée (arrivée entre 7h30 et 9h, départ entre 16h et 18h30) ou à la demi-journée (départ à 12h30).

Une commission d'attribution des places est organisée une fois dans l'année, au mois de mars, afin d'étudier les demandes des nouvelles familles pour la rentrée suivante. Les places sont attribuées selon différents critères (disponibles dans le règlement de fonctionnement), l'ancienneté de la demande étant pris en compte.

La capacité d'accueil est de 30 places (à partir de septembre 2023) sur l'amplitude horaire de la structure. Les enfants accueillis ont entre 10 semaines et 6 ans.

5. Nos partenaires

Il nous est impossible de travailler seul et isolé, de grands acteurs de la petite enfance publics ou privés, des réseaux de tous types nous accompagnent au quotidien. C'est une démarche essentielle à l'inclusion des familles et de ses besoins sur le territoire.

► Les partenaires extérieurs :

- **La CAF** (Caisse des Allocations Familiales) **:** Accompagnement technique et financier. La commune a passé une convention avec celle-ci : la prestation de service unique (PSU). C'est un moyen de soutenir financièrement la commune.
- **Le Département :** Soutien financier sur des actions telles que l'accueil en situation de handicap et le développement de la qualité d'accueil.
- **La PMI** (Protection Maternelle et Infantile) **:** Assure l'agrément et le suivi des lieux accueillant les jeunes enfants. Un lien régulier est établi avec la puéricultrice concernant le suivi des familles.
- **L'ASE** (aide sociale à l'enfance) : Dans le cadre du suivi de certaines familles, le multi-accueil échange régulièrement avec différents professionnels afin de favoriser l'accompagnement spécifique des enfants le nécessitant.
- **Guillaud Traiteur :** Les repas sont livrés par un prestataire extérieur en liaison froide et remis en température sur la structure par un agent de restauration, formé aux normes HACCP. Les menus sont élaborés par une diététicienne.
- **L'intervenant psychomotricité :** Les enfants du multi-accueil vont régulièrement au gymnase afin de bénéficier de parcours de motricité plus élaboré par un intervenant spécialisé.

► Les partenaires internes à la commune :

- **Les Familles** : Tout au long du projet nous valorisons le partenariat avec les familles car celui-ci nous permet d'accueillir l'enfant dans son entièreté et dans sa réalité. Ce travail de collaboration est au centre de l'équipe et indispensable à notre vision de l'accueil du tout petit.
- **Guichet Unique Petite Enfance :** Le multi-accueil est en lien étroit avec le Guichet Unique Petite Enfance afin d'instruire les dossiers lors de la commission d'attribution des places.
- **Le LAEP :** Lieu d'Accueil Enfant Parent : permet aux familles de profiter d'un moment avec son enfant. C'est un lieu de socialisation pour l'enfant et d'échanges pour les parents.
- **La commission parentalité :** Elle réunit différents acteurs de la commune, et programme des temps d'échange autour de thématique ciblé pour chaque public (petite enfance, enfance, adolescent, parentalité). Par ses actions elle est un soutien à la parentalité.

- **La Bibliothèque :** Le multi-accueil va régulièrement à la bibliothèque communale afin de permettre aux enfants de découvrir la littérature jeunesse, accompagnés par une bibliothécaire.
- **La Ludothèque :** Un partenariat entre le multi-accueil et la ludothèque a été mis en place afin que les enfants puissent bénéficier d'un autre espace de jeu et que les professionnelles puissent profiter des conseils du ludothécaire.
- **L'intervenant musique :** Un intervenant musique propose tout au long de l'année des temps de chanson au sein du multi-accueil. Il est également présent sur des temps festifs partagés avec d'autres services de la ville.
- **La résidence autonomie :** Au cours de l'année, des temps intergénérationnels sont mis en place entre les deux services (exemple : carnaval).
- **L'accueil de loisirs enfance :** Des temps communs sont proposés en fin d'année scolaire pour faciliter le passage de la crèche vers l'accueil de loisirs pour les enfants entrant à l'école.
- **Les écoles :** En fin d'année, les enfants du multi-accueil qui vont rentrer à l'école l'année suivante passent 1 à 2 matinée dans les écoles de la ville afin de se familiariser avec leur futur environnement.
- **Le CCAS :** Gestionnaire et partenaire essentiel dans l'accompagnement des familles rencontrant des problématiques particulières.

Le multi-accueil participe à des projets communaux transversaux comme par exemple la Fête du Jeu.

6. Le développement durable :

Nous souhaitons intégrer à notre projet un espace dédié au développement durable. Etant un lieu d'accueil et d'éducation, il nous semble essentiel de favoriser des actions tournées vers une éco-responsabilité.

Afin de protéger notre planète nous utilisons des produits d'entretien plus respectueux de l'environnement, nous limitons le matériel à usage unique ou nous créons des partenariats responsables.

Au quotidien cela se traduit par :

- l'utilisation de produits d'entretien naturels (vinaigre blanc, savon noir),
- l'installation de poubelle de tri
- la création d'un compost dans le jardin du multi-accueil
- l'utilisation de matériel issu du recyclage dans les activités des enfants
- une vigilance quant à l'utilisation des lumières
- L'utilisation de barquettes alimentaires compostables
- Le choix d'un traiteur usant de circuits courts, bio et locaux dans certains de ses produits

Le Projet Educatif

Il définit la place donnée à l'enfant et à sa famille. Il permet au personnel de se retrouver autour de valeurs communes.
Afin de réactualiser le projet éducatif du multi-accueil « Tit'Ours », toute l'équipe s'est engagée dans une réflexion.
C'est ainsi que les objectifs généraux de la structure ont été affinés.

1. Les objectifs généraux de la structure définis par l'équipe :

Il n'est pas forcément naturel pour un parent de confier son enfant à des inconnus, il peut s'agir d'un choix délibéré ou souvent d'une nécessité (professionnelle, sociale, familiale, de santé…)
Il est donc important que les professionnels œuvrant dans les structures « petite enfance » sachent : écouter, entourer, rassurer, conseiller pour proposer un accueil le mieux adapté possible.
Ainsi les familles accueillies dans leur globalité mais aussi dans leurs singularités, se sentiront en confiance. L'équipe a donc à cœur d'accueillir les enfants en toute sécurité, en particulier en garantissant leur sécurité affective.
Ce sont les conditions « sine qua none » pour répondre à un objectif premier dans toute structure : la bientraitance.
Après un travail de réflexion des professionnels du multi-accueil, les objectifs généraux de « Tit'Ours » sont les suivants :

- Favoriser le bien-être individuel de l'enfant dans un cadre adapté.
- Contribuer à son épanouissement en vue de sa socialisation.

Dans un tel contexte, l'enfant se sentant libre d'explorer son univers, va acquérir petit à petit son autonomie. La participation aux jeux libres et aux activités physiques, intellectuelles et artistiques proposées, le conduira à un épanouissement physique et psychique, et le préparera à la vie sociale.
La ligne de conduite de la structure reste toujours l'intérêt supérieur de l'enfant, citoyen de demain, et de sa famille.
Les objectifs étant fixés, la réflexion s'est orientée vers les valeurs à retenir pour atteindre de tels objectifs.

2. Les valeurs de la structure

Cinq valeurs déclinées à chaque instant de la journée ont été mises en avant : le respect, l'autonomie, le plaisir, la sécurité affective et la nature.
Chaque instant passé avec l'enfant est précieux, le petit bout de chemin que nous faisons avec lui doit se construire avec respect et humilité. La confiance acquise au fil du temps deviendra alors une force inestimable pour son devenir.

► Le respect

Nous visons l'estime de soi et cette finalité passe par la bientraitance, l'équité, la valorisation, et la confiance. Promouvoir le respect de la personne de soi, de l'autre, du groupe est une des valeurs fondamentales de l'accueil pour que chacun, enfants, parents, professionnels, s'enrichissent des valeurs de l'autre et de celles du groupe.

Chacun doit être respecté en tant qu'individu à part entière selon son propre développement, ses possibilités, ses capacités, mais aussi selon ses besoins, ses choix, ses envies. Toute action au sein de la structure doit être respectueuse des personnes.

Accueillir les familles dans le non jugement est indispensable. Chaque parent est un individu unique, chaque enfant est un individu à part entière tout aussi unique. Chacun doit se sentir traité avec équité dans l'écoute. Le respect dans la relation parent-professionnelle est indispensable pour permettre un accueil de qualité, dans l'intérêt de l'enfant.

L'équipe travaille sur la notion de bientraitance :

- C'est le respect de soi et d'autrui mis en acte.
- C'est respecter l'enfant en lui donnant les moyens d'exprimer ses émotions et le considérer comme une personne à part entière. L'équipe s'engage à respecter les émotions de l'enfant et à l'accompagner dans leur reconnaissance. Nous respectons l'individualité de chacun dans la limite des possibilités de l'accueil collectif.
- C'est considérer les professionnels en tant que tels et les respecter dans leur pratique en leur donnant les moyens d'exercer leur métier.

L'enfant apprend notamment par l'imitation. Les professionnels lui apprennent la tolérance en se montrant empathiques, indulgents et compréhensifs les uns avec les autres. Les enfants comme l'équipe sont plus heureux dans une ambiance joyeuse et décontractée et nous, adultes, avons conscience que nous sommes tous responsables de l'état d'esprit général qui règne au sein de la structure.

Dans cet optique, nous portons un regard bienveillant sur l'enfant et l'accompagnons dans ses émotions et son quotidien, tant dans les moments de joie que dans les difficultés. Ainsi, nous ne punissons jamais un enfant ni ne le mettons au coin. Nous sommes accompagnants des moments de vie des enfants en ayant pour but de leur permettre de faire seul. Ainsi, la crèche est un lieu d'éveil et non d'apprentissages scolaires.

► L'autonomie

L'autonomie renvoie au fait de pouvoir penser et agir par soi-même et également à une émancipation intellectuelle progressive. L'acquisition de l'autonomie par l'enfant devient ainsi de plus en plus visible au fur et à mesure de son évolution. Le rôle de l'adulte est de l'accompagner dans cette prise d'autonomie et sa posture peut la favoriser ou l'entraver. Il est donc nécessaire de réfléchir à son positionnement afin de permettre à l'enfant de grandir en toute sérénité et de faire ses propres expériences.

Du berceau au tapis, du tapis à l'exploration à quatre pattes de différents espaces, du 4 pattes à la marche : c'est bien dans l'extension de ses cercles d'exploration que se développent ses capacités physiques et que se complexifient ses réseaux neuronaux. L'enfant commence ainsi à devenir autonome, en particulier en ce qui concerne sa mobilité, en même temps qu'il commence à percevoir les interdépendances sociales qui l'aident ou qui l'entravent. C'est dans ce cadre que nous accompagnons l'enfant dans les différentes étapes de sa vie, notamment au niveau moteur. Il s'agit de le laisser faire ses propres expériences en étant un soutien pour l'enfant et non en faisant à sa place : ainsi, nous n'asseyons jamais un enfant qui ne sait pas s'asseoir seul ou ne lui tenons pas les mains pour qu'il marche. L'enfant fait seul, à son rythme, sous notre regard bienveillant.

C'est en se sentant en sécurité affective que l'enfant va pouvoir, peu à peu, développer une autonomie psychique et intellectuelle ainsi que sa pensée. Notre rôle est de le soutenir dans ses acquisitions et de l'encourager afin de favoriser ces développements. Ce qui va permettre l'apprentissage de l'autonomie, c'est la présence bienveillante de l'adulte qui l'accompagne, le lien affectif qui favorise l'audace. Il n'y a pas d'autonomie sans confrontation au risque, c'est donc à l'adulte de sécuriser les espaces, de permettre cet apprentissage en en réduisant les réels dangers.

Pour favoriser l'autonomie en structure, il est indispensable de penser l'aménagement de l'espace en équipe, elle conduit à l'individuation (se percevoir comme un individu différent des autres mais parmi et avec d'autres).

► La nature

A l'extérieur, les enfants développent une motricité globale en raison de la liberté éprouvée pendant le jeu. La nature encourage aussi la découverte du schéma corporel, favorise le développement intellectuel et la créativité, la concentration, mais aussi la motricité fine. L'éveil à la nature se vit par une exploration directe : découvrir dans la joie en relation avec l'autre et à l'écoute de ses émotions, l'expérimentation avec les 5 sens et le corps tout entier. Etre au contact de la nature stimule la créativité, libère les tensions et développe leur sens de l'observation, leur compréhension de l'environnement et les habilités sociales. La découverte de la nature se fait selon le rythme, l'individualité de chaque enfant, dans le respect de ses envies, peurs, émotions et potentialités. Le rôle de l'adulte est essentiel dans l'accompagnement à la découverte de la nature. L'adulte est celui qui sécurise tant au niveau physique, qu'au niveau psychique. Il est là pour rassurer l'enfant, lui montrer sa confiance, l'encourager, favoriser l'expression de ses émotions… L'adulte crée une atmosphère favorisant la découverte et l'expérimentation autonome tout en se rendant disponible pour éveiller la curiosité naturelle de l'enfant.
La découverte de la nature et un rapport régulier avec ses éléments sont essentiels dans la construction du jeune enfant car en plus de l'aider à comprendre son environnement immédiat, cela l'apaise, le ressource et cela l'amène à appréhender sa place dans le monde de façon plus globale. Pour le jeune enfant, c'est le lieu où il peut se dépenser physiquement et en toute liberté et ainsi favoriser sa motricité globale : exercer son équilibre, courir, sauter, grimper…

La nature est aussi le lieu de développement de compétences sociales essentielles : on y apprend à prendre soin du vivant, de l'autre, l'empathie… et enfin, toutes les études se rejoignent sur le fait que la

nature a indéniablement un effet calmant sur l'être humain : tout en stimulant nos sens, elle permet de diminuer le stress.

Jouer dehors, permet aussi de répondre au besoin de s'aérer de l'enfant et d'améliorer sa santé par le renforcement du système immunitaire.

► Le plaisir, la découverte, l'éveil : épanouir la joie des enfants

Le plaisir est nécessaire à la bientraitance. C'est pourquoi, si les envies sont respectées, si les propositions sont en adéquation avec les sensibilités et les capacités de chacun, les plaisirs sont d'autant plus grands, et favorisent l'éveil en donnant l'envie d'aller plus loin.

Le plaisir de la découverte est essentiel dans le développement de l'enfant. Le plaisir éprouvé l'incite à persévérer, à s'appliquer, à gagner en dextérité et ainsi en autonomie.

La structure d'accueil a pour mission de favoriser le plaisir à découvrir, en proposant des activités multiples et variées. Venir au multi-accueil c'est aussi pour les enfants le plaisir à être ensemble, à partager des jeux, du temps pour créer du lien social.

Il ne faut cependant pas oublier de leur donner le plaisir de s'ennuyer : facteur de stimulation de l'imaginaire, l'ennui est bénéfique pour l'enfant. L'imaginaire favorise la résilience : aptitude nécessaire dans notre vie pour faire face aux difficultés et gagner en indépendance. Il contribue aussi à développer la créativité.

Il est donc important de laisser des plages horaires libres à l'enfant afin de favoriser cet ennui source de développement de l'imaginaire. Cela doit pouvoir se proposer en alternance avec des temps plus soutenus, des temps d'activité, sans jamais forcer l'enfant. Nous proposons sans imposer. Le jeu libre permet à l'enfant la construction de ses propres histoires et de ses propres jeux, favorisant ainsi le développement de l'intelligence sociale.

► La sécurité affective

La sécurité affective se construit dès la petite enfance à travers le lien que l'enfant tisse avec l'adulte qui prend soin de lui. Elle se manifeste par un sentiment de confiance dans toutes les situations de la vie émotionnelle et relationnelle. Elle permet à l'enfant d'atteindre sa maturité affective, relationnelle et comportementale. Elle trouve son fondement dans l'attention et les soins sensibles qu'un adulte dispense à l'enfant. La qualité du lien d'attachement à l'adulte qui s'occupe de l'enfant lui permet de construire sa sécurité affective.

L'enfant, alors en sécurité, peut consacrer son attention et son énergie à l'exploration de son environnement. La figure d'attachement, base de sécurité, est alors un soutien à l'exploration. L'enfant peut partir explorer son environnement en confiance. Les expériences répétées qu'il va vivre construisent sa sécurité émotionnelle. Elles permettent la confiance en soi et en l'autre.

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est l'application, la déclinaison concrète du projet éducatif et des valeurs défendues dans la structure.

1. Une journée au multi-accueil

L'équipe a choisi d'expliciter l'application des valeurs de la structure aux temps primordiaux de l'enfant dans la vie de la structure.
Les repères spatio-temporels doivent être relativement stables sur une période donnée : stabilité des jeux, stabilité dans la pratique des soins, stabilité dans les rites et les rythmes, respect des règles.

► L'accueil

- La réunion des nouveaux parents

Préalablement au premier entretien avec la direction, une réunion d'information des nouveaux parents est proposée pour les nouvelles inscriptions.

Ce temps est l'occasion de faire connaissance avec une partie de l'équipe ainsi qu'avec les familles qui partageront le quotidien de la structure tout au long de l'année.

Lors de cette réunion, le multi-accueil est présenté, le règlement de fonctionnement est expliqué ainsi que le projet pédagogique. L'équipe répond aux questions générales des familles. Les cas particuliers seront traités dans un deuxième temps. C'est aussi le moment où la direction prend rendez-vous avec les parents afin de prévoir le temps nécessaire à la finalisation du dossier administratif.

- L'inscription : un premier contact individuel primordial

La première rencontre entre l'équipe de la structure, la famille et l'enfant est un moment clé. Elle permet d'établir une relation de confiance, d'instaurer un premier lien qui guide l'enfant vers son intégration et sa socialisation.

Cette rencontre se déroule au sein même de la structure en présence de la direction (entretien individuel). Outre les renseignements administratifs nécessaires à l'élaboration de leur dossier, la famille informe des particularités de son enfant (antécédents, allergies, situations de famille…).

A cette occasion une visite de la structure est effectuée. Les autres membres de l'équipe sont présentés et plus particulièrement le personnel référent de l'enfant. Toutes les questions individuelles des parents ont leur place durant ce moment d'échange.

- La période d'adaptation : le début d'un accompagnement

La période d'adaptation est obligatoire dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille.
Le parent et les personnes référentes échangent alors sur les habitudes de vie de l'enfant ce qui permet d'établir un recueil sur le quotidien de celui-ci et de construire une relation de confiance entre famille et professionnels.

Dans une attitude bienveillante et rassurante, les souhaits de chacun seront entendus et respectés dans les limites de la collectivité.

Cet échange individualisé, permet de montrer aux parents que leur enfant sera traité comme une personne unique, pour qui le rythme et les habitudes seront respectées au plus près, tout en tenant compte de la vie en collectivité.

C'est une manière d'instaurer le dialogue entre le professionnel et les parents, de travailler les liens nouvellement établis pour mieux engager le processus de séparation. Cette période d'adaptation est plus ou moins longue en fonction de la faculté de l'enfant et du parent à se séparer et elle est modulable en fonction des souhaits, des impératifs des familles et des limites de la collectivité.

Deux personnes référentes prennent en charge l'enfant tout au long de la période d'adaptation. C'est elles qui, de manière progressive, (1 heure, 2 heures…), amènent l'enfant à découvrir la structure, les autres professionnels de l'équipe et les autres enfants afin qu'il se sente en confiance avec chaque membre de l'équipe. Les référents pour l'adaptation sont des personnes ressources pour la famille, ils sont les interlocuteurs privilégiés, les premiers temps. Par la suite, la prise en charge se fera par l'ensemble des professionnels de l'unité.

Tous ensemble, parents et professionnels construisent une alliance éducative permettant à l'enfant de s'épanouir progressivement dans son nouveau lieu de vie.

- <u>L'accueil quotidien</u> : une attention permanente

Une attention particulière est accordée à l'accueil quotidien de chaque enfant et de son parent. De cette attention découle le bon déroulement de la journée. En effet pour maintenir le climat de confiance et le sentiment de sécurité affective instaurés lors de l'adaptation, il est nécessaire de prendre le temps, matin et soir, d'échanger avec l'équipe sur les besoins de leur enfant. Il est alors important de respecter les heures d'arrivée et de départ et de prévoir un temps d'échange.

Le parent est invité à entrer dans l'espace de vie pour transmettre les informations utiles à connaitre pour le bien-être de son enfant. Il est ainsi assuré que le relais est bien pris. Ce temps du parent en section est nécessaire à la fois pour le parent et l'enfant. Le parent va pouvoir prendre connaissance du milieu dans lequel son enfant va évoluer, ce qui lui permettra de le laisser en toute confiance. L'enfant, voyant son parent dans son lieu de vie, pourra se séparer plus facilement car il comprendra que son parent valide l'espace dans lequel il sera accueilli toute la journée. Par cette sérénité, l'accueil de l'enfant sera favorisé et son bien-être amélioré.

Les temps de transmission, notamment celui du matin, sont indispensables pour que l'enfant passe une journée sereine au multi-accueil. Ainsi, les informations orales données par les parents le matin sont des données importantes à recueillir. Nous accordons une attention particulière à ne pas nous focaliser uniquement sur les évènements du quotidien (change, sommeil, alimentation) même si nous n'en minimisons pas l'importance. Ainsi, nous souhaitons que le parent puisse, s'il le souhaite, échanger sur les anecdotes qui ponctuent le quotidien : un nouveau mot, un comportement particulier, un évènement qui l'a ému, un fait particulier, sont autant de petits détails qui rendent le parent et l'enfant, unique. L'enfant est ainsi acteur des transmissions, il pourra, s'il le souhaite, raconter ce qu'il a fait le matin ou la veille pour les plus grands, ou simplement écouter son parent parler de sa vie pour les plus petits. L'enfant entend ce qui se dit ce qui lui permet une séparation plus sereine. C'est aussi le moment

pour le parent d'exprimer ses attentes, questionnements, joies ou doutes. Toutes les informations données aux professionnels de la structure sont soumises à la discrétion professionnelle.

Lors des retrouvailles du soir, la même attention est donnée. Le parent est informé par la professionnelle des points importants de la journée et des différents événements vécus par son enfant. C'est un moment d'échange indispensable permettant de savoir ce que l'enfant a aimé, ses progrès, avec qui il a joué, ce qu'il n'a pas apprécié, etc.

Le moment des transmissions est un moment confidentiel, c'est pour cela que l'on demande aux familles de rentrer dans la crèche une par une et de respecter une distance de confidentialité pour le respect de l'intimité de chacun.

Il est important d'anticiper le temps de ses transmissions qui peut être plus ou moins long. Lors de ces temps d'échanges avec les professionnels, il ne faut pas hésiter à parler des changements qui se passent dans la vie de l'enfant. Un déménagement par exemple peut paraître anodin pour les parents mais ne l'est pas pour un enfant, cela peut expliquer certains changements de comportements qu'il peut avoir.

► L'éveil et les espaces de jeux

L'éveil du jeune enfant passe obligatoirement par le jeu et l'observation. C'est un besoin essentiel pour l'enfant. Il est indispensable dans la construction de sa personnalité. Le jeu est facteur de bien-être, il permet de libérer les émotions générées dans la journée.

Le professionnel a un rôle d'observateur actif. C'est par cette observation qu'il ajustera ses propositions et ses interventions adaptées à chaque enfant. L'adulte encourage par la parole, met des mots sur les actes, va permettre à l'enfant d'anticiper ces derniers, d'être mis en confiance et d'être rassuré. L'adulte a une fonction rassurante. Il va aider l'enfant à devenir autonome.
Notre objectif premier en multi-accueil est le plaisir de l'enfant, son exploration et la découverte de ses sens et de sa motricité fine et globale. Nous ne sommes pas dans la production de petits travaux, mais nous sommes dans l'instant présent afin que les enfants se développent en harmonie et avec respect de leur bien-être.
Il est aussi important que les enfants exercent leur autonomie même dans les moments de jeux. Au sein du multi-accueil, il est proposé aux enfants différents espaces de jeux (dinette, voiture, motricité, livres, cabanes) et l'enfant est libre de faire son propre choix de jeu. L'enfant explore à son rythme et à sa façon. Pour toute activité, l'équipe s'efforce de laisser à l'enfant le temps de faire et de refaire pour favoriser son développement et lui permettre de faire ses propres expériences. Le bien-être et la satisfaction qui en découlent sont vecteurs d'estime de soi et l'aident à gagner en autonomie.

C'est également dans ce sens que nous travaillons autour de la libre circulation. Durant ces temps, les portes des différents espaces de jeux sont ouvertes avec dans chacune des pièces des adultes proposant des activités libres (motricité, jeux de construction…) ou des activités plus accompagnées (peinture, pâte à modeler…). Ce principe pédagogique permet aux enfants d'être libre et d'être acteur dans leur choix de jeux. Cela leur permet aussi pendant ces temps-là de rencontrer des enfants d'âges et de

développement différent. On laisse aux enfants la possibilité de faire des allers-retours entre les différents espaces proposés.
Cette libre circulation est appliquée à certains moments de la journée, surtout dans la matinée pendant les temps d'activités. A d'autres moments de la journée, comme pendant les repas, il est également nécessaire de fermer les portes entre les deux sections. Chacun se retrouve avec son groupe, avec les adultes référents et chacun retrouve son espace personnel. Ce temps est primordial dans la construction de l'enfant, il lui permet de se recentrer sur lui-même.
Les espaces de jeux au multi-accueil varient et s'adaptent au développement des enfants. En début d'année, les espaces de jeux ne seront pas les mêmes qu'en milieu ou en fin d'année quand les enfants auront grandi et qu'ils s'intéresseront à d'autres types de jeux.
Les propositions d'activités ne sont également pas fixes. Elles peuvent varier d'une journée à l'autre ou dans la même journée en fonction de ce que veulent les enfants, de ce qu'ils montrent aux adultes, de leurs envies et besoins du moment.
Nous proposons différents types d'activités au multi-accueil. L'enfant a besoin, pour se construire, d'alterner activités accompagnées et activités libres.

Les activités motrices et sensorielles (vélo, porteurs, séance de motricité, jeux de ballons, transvasements, pâte à sel, argile, jeux d'eau…) favorisent le développement de l'enfant et la prise de conscience de son corps dans l'espace. Ces activités permettent à l'enfant de mieux maîtriser ses mouvements (motricité globale et fine). Elles permettent d'acquérir des notions d'espace et peuvent être support à l'imaginaire. Le développement sensoriel va servir de base au développement intellectuel. Il est important que l'enfant ait vécu des expériences dans son corps pour l'aider à prendre conscience du monde qui l'entoure et de sa propre existence pour élaborer sa pensée.

Par le jeu libre, l'enfant met en œuvre l'imitation de ce qu'il vit au quotidien, aussi bien à la maison qu'en collectivité. Il s'agit d'une activité structurante et formatrice par laquelle sa personnalité se construit et s'affirme. L'enfant joue avant tout pour lui. Il crée ses propres règles où il les accommode à sa guise. Le jeu permet d'imiter, de s'identifier. A travers cet apprentissage de rôle, l'enfant découvre peu à peu sa place, sa propre identité. Il va alors commencer à intégrer les règles sociales.

Les jeux symboliques (dînette, poupée, voiture, bricolage…) sont des jeux d'imitation, mais également des jeux d'imagination. Au multi accueil, ils sont unisexes avec un code couleur neutre pour permettre aux garçons et aux filles d'expérimenter et d'explorer l'ensemble des possibles.

Les activités accompagnées par l'adulte comme les comptines, les chants, les jeux de manipulation et les échanges verbaux avec les adultes vont favoriser l'éveil et le langage.

► La nature

Le jardinage renvoi directement aux fondamentaux éducatifs essentiels : rythmes, autonomie, capacité à apprendre par l'expérimentation et l'observation, apprentissage des cycles de la vie, le soin, la patience, la responsabilité, le partage…L'idée est de réellement développer une pratique d'éveil au vivant par les cinq sens.

Le multi accueil dispose d'un grand jardin extérieur arboré, ce qui permet de proposer des projets autour du lien avec la nature.

L'objectif est de permettre aux enfants de s'enrichir et de s'épanouir comme futurs citoyens dans le respect et la connaissance de la nature.
En matière d'éducation à l'environnement, le jardinage représente un mode d'approche privilégié du vivant. Il est un outil parfait pour inciter à la découverte et à l'expérimentation.
« Porteurs » et acteurs du projet, les enfants se responsabilisent, ils prennent conscience de l'importance de leur acte vis-à-vis des végétaux mais aussi des « habitants » du jardin. En élargissant cette idée, ils apprennent à respecter leur environnement et la transmission des professionnels sur cette activité, permet d'informer et de sensibiliser les familles.
Amener les enfants à observer, sentir, semer, planter, arroser, faire pousser… tout en leur permettant de jouer, agir, créer, fabriquer, toucher, goûter… leur permet de s'approprier le lieu. C'est tout un éveil à l'environnement et à l'écologie.
Le jardin de la structure dispose de différents coins semblables à l'intérieur d'une section. Sous une pergola, un coin calme est aménagé. Un espace de motricité est installé afin de permettre aux enfants de tester leur équilibre et leur adresse. Un espace dinette avec de la vaisselle est mis à disposition des enfants ainsi que des poupées et des vélos pour qu'ils puissent explorer, découvrir, manipuler.
Sous la pergola dans le jardin, les enfants ont à disposition des bâtons et des foulards sont attachés à la pergola pour permettre aux enfants de favoriser leur coordination œil-main. Des structures avec des murs d'escalade et des tobogans sont en libre disposition dans le jardin pour permettre aux enfants d'explorer au maximum leur motricité.
Aux beaux jours, l'équipe du multi-accueil propose aux enfants des temps d'activités dirigées à l'extérieur (peinture, abacs…).
L'activité physique en extérieur développe la capacité pulmonaire. Le côté physique des jeux dans le jardin permet également de calmer l'enfant et l'aide à se concentrer dans des jeux plus dirigés par la suite.
En début d'année, l'équipe demande aux parents de ramener des bottes et des pantalons de pluie pour leur enfant. Ces vêtements permettront aux enfants de sortir par tous temps sans salir leur propre vêtement et donc en laissant libre court à leur imagination. Les enfants sortent tous les jours et dans le jardin, les enfants sont autorisés à jouer avec la terre, la boue, ils découvrent les insectes, les fleurs…
L'enfant a besoin de toucher à tout, c'est ainsi qu'il développe sa connaissance du monde physique. Ils sont trop jeunes pour faire la différence entre le « sale » et le « pas sale » : pour eux, manipuler de la terre est comparable à jouer avec une petite voiture toute propre.
L'exploration libre et spontanée que l'on permet aux enfants dans le jardin leur permet de développer des connaissances sur le monde qui les entoure et le jeu avec des éléments naturels permet aux jeunes enfants de construire leur imaginaire et leur créativité. La découverte et l'exploration des matières naturelles vont renforcer chez l'enfant sa sensorialité, sa socialisation et ses capacités attentionnelles.
La manipulation d'éléments naturels est bénéfique aux enfants pour leurs apprentissages et le développement de compétences mais elle est aussi bénéfique pour leur santé physique. Quand un enfant est en contact avec des petits microbes dès le plus jeune âge, son corps produit des anticorps et son système immunitaire se développe.

► L'accompagnement des émotions

Les émotions sont des réactions affectives de plus ou moins grande intensité souvent provoquées par une stimulation venant de l'environnement. Il existe différentes émotions comme la joie, la tristesse, la colère, la peur, le dégoût, la surprise et ces émotions se traduisent par des manifestations physiques (larmes, sourires, cris…).
Les émotions sont des réflexes de survie. La peur est par exemple une alerte face à une menace réelle ou imaginaire. Les émotions ont donc un rôle important dans la communication, elles se manifestent comme une demande de reconnaissance pour protéger l'intégrité de l'enfant.
Le jeune enfant vit ses émotions à l'état brut, il ne sait pas ce qu'il se passe en lui et ne sait pas maîtriser ses émotions. L'enfant peut être très vite submergé par ses émotions qui le dépassent.
C'est donc à nous, professionnels d'accompagner les enfants dans l'accueil de leurs émotions positives et négatives afin que petit à petit ils en prennent conscience et qu'ils puissent les exprimer. Accueillir les émotions de l'enfant va l'aider à prendre confiance en lui.
Au sein du multi-accueil, l'accompagnement des émotions est primordial. Les professionnels verbalisent toutes les émotions que l'enfant peut ressentir, un échange se crée entre l'adulte et l'enfant. Cet échange va permettre à l'adulte de comprendre ce qu'il se passe pour l'enfant, quelle émotion il peut ressentir et va permettre de lui proposer un accompagnement adapté. En effet, il ne faut pas bloquer l'émotion de l'enfant et en plus de la verbalisation, il est important d'accueillir les émotions de l'enfant par le regard et l'attitude corporelle, prendre dans les bras, le réconforter… Le contact physique est important dans l'accompagnement de l'enfant.
Les adultes fixent aussi un cadre. Par exemple, l'enfant a le droit d'être en colère, mais il n'a pas le droit de taper sur les autres enfants.
Peu à peu, l'enfant trouve des moyens pour exprimer ses émotions : il utilise les jeux puis la parole.

► L'alimentation, les repas au sein du multi accueil

Le multi accueil tient un rôle d'accompagnement et d'éducation au goût, un apprentissage vers l'autonomie et la socialisation et permet la découverte des produits de saison.

Le respect de ce besoin fondamental passe également par le respect de la réglementation en matière d'hygiène et d'équilibre alimentaire.

Les repas sont fournis par un traiteur qui livre chaque matin en liaison froide. Ils sont réchauffés par l'agent polyvalent selon les normes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point). Il est aussi tenu de respecter les recommandations du GEMRCN (Groupement d'Etudes de Marché en Restauration Collective et de Nutrition). Le traiteur fournit également les goûters. Ce traiteur s'approvisionne en produits frais locaux (souvent labélisés bio).

Des menus variés, équilibrés et adaptés à l'âge des enfants sont établis mensuellement par la diététicienne du traiteur. Ils sont affichés, toutes les semaines, dans la structure afin que les parents puissent les consulter.

L'infirmière de la structure veille à la qualité et à l'équilibre des repas (relations avec la diététicienne du prestataire).

Deux types de menu sont proposés :
Un menu avec 4 composantes pour les enfants mangeant mixé : légumes / féculents, protéines, laitage et compote.
Un menu avec 5 composantes pour les enfants mangeant en morceaux : entrée, légumes et / ou féculents, protéines, laitage, fruit.
Il est possible de proposer quelques morceaux aux enfants en période de transition, même s'ils ont un repas mixé.

Deux types de goûters sont proposés :
Un goûter avec 2 composantes : laitage, compote.
Un goûter avec 3 composantes : laitage, fruit, produits céréaliers.

- Chez les plus petits :

Pour les plus jeunes enfants, dont l'alimentation est essentiellement lactée, les biberons sont donnés à la demande et préparés sur place avec du lait infantile (apporté par les parents) selon un protocole réglementaire issu des recommandations de l'AFSSA. Il nous semble important que les biberons soient donnés dans les bras afin de leur apporter la sécurité physique et affective dont les enfants ont besoin.

Pour ceux qui ne sont pas totalement sevrés, les mamans qui le souhaitent peuvent venir allaiter leur bébé au multi-accueil. Le lait maternel peut être apporté en crèche selon un protocole et un contrat passé entre la famille et la structure.

Concernant la diversification, celle-ci est à débuter par les parents à la maison. Les professionnelles peuvent accompagner l'enfant et le parent dans les étapes de la diversification. Elles sont présentes pour conseiller le parent selon ses besoins.

Pour les débuts de la diversification, nous proposons le transat pour les premiers repas, la chaise haute dès que l'enfant sait s'assoir par lui-même, et la petite chaise, à table en groupe, dès qu'il marche seul et qu'il a la capacité et l'envie d'y être. Les repas sont proposés à partir de 11h dans l'unité et se suivent en fonction des rythmes de réveil de chacun, ainsi que de leur horaire de petit déjeuner.
L'adulte encourage l'enfant à tenir sa cuillère, à passer progressivement du biberon au verre, de la cuillère à la fourchette, selon ses capacités et selon le niveau de maîtrise de sa coordination motrice. Cela consolide son sentiment de compétence pour qu'il mène son repas par lui-même, pour autant, soutenu par l'adulte.
L'installation d'un enfant à table pour le repas ne dépendra pas de son âge, mais de différents éléments propres à chacun, tels que : sa capacité de pouvoir s'installer par lui-même, son envie de « grandir » qui lui permet de renoncer à la proximité de l'adulte et d'y trouver un sentiment de fierté. Le personnel veille à ce qu'il soit installé confortablement selon son développement et son autonomie.

Il est proposé de l'eau tout au long de la journée, afin qu'il puisse s'hydrater correctement.

- Chez les plus grands :

Il est proposé aux enfants de boire un verre d'eau dans la matinée, afin de se réunir et de s'hydrater.
Le repas est un espace-temps privilégié, source de plaisir, de convivialité, propice aux échanges où l'adulte apprend à l'enfant les premières règles de vie en collectivité (se laver les mains, attendre son tour, rester assis dans la mesure de ses capacités, respecter ses petits camarades, partager…).
De petites quantités sont proposées aux enfants pour les encourager à goûter, puis resservis à leurs demandes.

L'assiette compartimentée, outil de proposition

Nous proposons l'ensemble du repas à l'enfant sur une assiette compartimentée. En effet, ce n'est pas parce que l'enfant commence par le dessert qu'il ne va pas manger son plat après. D'ailleurs, nous remarquons souvent que les enfants font des va-et-vient entre les différents aliments du plateau. Commencer par un aliment qui donne envie à l'enfant va l'inciter à goûter le reste de son plateau. De plus, par cette proposition, il pourra manger son repas à son rythme, sans impatience et avec un plaisir retrouvé. L'enfant ne se forcera pas à finir son assiette dans l'optique d'une récompense. Le moment du repas sera valorisé. L'ordre dans lequel l'enfant mange son repas n'a pas d'incidence.

Une autonomie valorisée

Permettre à l'enfant d'avoir l'ensemble des aliments sur son plateau favorise également son autonomie car il est ainsi acteur de ses choix. Dans ce sens, il peut être judicieux de permettre aux enfants, en fonction de leur stade de développement, de se servir seuls. Ainsi, l'enfant pourra, avec le temps, jugé de la quantité de nourriture dont il a besoin, sans que cette dernière ne soit imposée par l'adulte. Par cette proposition, l'enfant, une fois qu'il sera habitué à ce fonctionnement, va de plus en plus pouvoir adapter la portion à ses sensations de faim. Cela permettrait à l'enfant de prendre conscience de son corps tout en favorisant son autonomie et sa motricité à la fois fine (pour se servir) et globale (porter son assiette) tout en le faisant participer à la vie de la collectivité (proposer à l'enfant de mettre la table). C'est ainsi, dans la proposition et dans l'accompagnement, que l'enfant va peu à peu intégrer les règles sociétales, tout en évoluant à son rythme et en respectant ses besoins.

Une découverte sensorielle

L'enfant découvre le monde avec ses sens. Ainsi, l'enfant va appréhender sa nourriture par le goût mais également par l'odorat et le toucher. Tout comme pour un jouet, la première approche de l'enfant est la manipulation. Laisser l'enfant explorer son assiette avec ses doigts va lui permettre d'apprécier les textures et d'obtenir une connaissance plus riche des aliments. C'est une découverte multi-sensorielle qui va s'opérer.

Le repas : moment social et convivial

Le repas est un moment important pour échanger. En effet, le soir, les familles se retrouvent à table et discutent de leurs journées. A l'inverse, lors du temps du repas en collectivité, cela peut être l'occasion pour les enfants de discuter entre eux ou avec l'adulte de ce qu'ils mangent ou font à la maison. Il est important de valoriser ces échanges et d'inciter les enfants à s'exprimer pour ne pas freiner leur besoin de socialisation.

Le repas peut être proposé en plusieurs services en fonction de l'effectif du groupe du jour ou en un seul service, notamment lorsque le repas est proposé dans le jardin où l'espace est plus important et permet aux enfants de discuter avec ceux de leur table sans être gêné par le grand groupe. Chaque table est accompagnée d'un adulte qui suit tout le repas, reste assis face à eux pendant toute la durée du déjeuner afin de permettre l'échange, de répondre aux demandes et de permettre à tous de profiter de ce moment privilégié.
A la fin du repas, les enfants se lavent le visage avec un gant mouillé. Puis chaque enfant porte son bavoir et son gant dans le bac de linge sale ce qui favorise l'autonomie de l'enfant.
Un projet d'accueil individualisé (PAI) est établi en cas d'allergies alimentaires.
Les habitudes culturelles ou familiales sont prises en compte dans la mesure où elles sont compatibles avec la vie en collectivité.

► Le sommeil

Le sommeil aide à grandir, à mémoriser les apprentissages, à développer les facultés intellectuelles. Le sommeil est indispensable à la vie physique et psychique de l'enfant.

Afin de pouvoir respecter le rythme de chaque enfant, les transmissions sont indispensables afin de pouvoir comprendre et observer les signes de fatigue de l'enfant et d'adapter sa réponse afin qu'elle soit conjointe entre parents et professionnels. Nous respectons ainsi les habitudes de sommeil de l'enfant (doudou, tétine, accompagnement à l'endormissement, lit à barreaux…) selon les contraintes de la collectivité.
Afin de respecter au mieux le sommeil de chacun, le lieu de sieste doit être propice à un bon sommeil (calme, pièce assombrie). L'enfant a la possibilité de dormir là où il est se sent en sécurité (transat, poussette) pour une transition progressive vers le lit dans la chambre. Pour cela plusieurs chambres collectives sont proposées : avec des lits à barreaux ou des couchettes. Chez les plus petits, une sieste dans la salle de vie dans un transat, sur un matelas ou dans une poussette peut être proposée en fonction des besoins de l'enfant.
Le personnel prépare l'endormissement en mettant en place des temps calmes avant la sieste. Dans une ambiance sécurisante et contenante, il accompagne les enfants dans les chambres et assure la surveillance de la sieste. Nous ne forçons pas les enfants à dormir mais leur proposons un temps calme s'ils le souhaitent. Des baby-phones sont branchés dans chaque chambre et une surveillance régulière est effectuée par l'équipe. Le couchage chez les plus grands, est généralement une sieste collective qui se situe après le déjeuner. L'adulte doit veiller à ce que ce moment soit un temps de plaisir et d'apaisement. Sa présence tout au long de la sieste permet de calmer et de rassurer les enfants qui en ont besoin.

► L'objet transitionnel/ Le doudou

Selon D.W Winnicott, l'objet transitionnel est un objet auquel l'enfant s'attache avec passion. On dit que cet objet est « transitionnel » car il permet de faire la transition, le lien entre la maison (présence des parents) et la crèche (absence des parents). Cet objet est plus souvent appelé « doudou » et il est

choisi et choyé par l'enfant. Ce doudou ne prend pas forcément la forme d'un ours en peluche mais cela peut aussi être un petit jouet, un vêtement de la maman, la tétine ou parfois certains enfants n'ont pas d'objet transitionnel.
L'enfant aime son doudou avec passion et cet objet peut permettre à l'enfant d'exprimer ses émotions….
Au sein de la structure, en tant que professionnels, nous nous devons d'être respectueux vis-à-vis de cet objet qui appartient à l'enfant.
Cependant, le doudou ne doit pas se substituer au réconfort apporté par l'adulte.

La présence du doudou est importante car elle rappelle au bébé, à l'enfant des bons moments dans son environnement sécurisant. Au fur et à mesure que l'enfant grandit, cet objet va l'aider à se séparer de ses figures d'attachements car il est le garant de la permanence de l'objet.

Au sein de la structure, il est important que les doudous des enfants soient accessibles. Les enfants savent où le trouver quand ils en ont besoin.

Au sein du multi-accueil, il est important que l'enfant puisse avoir accès à son doudou lors de la séparation avec son parent le matin. Dans la matinée, pour le temps chanson, le verre d'eau et les activités ou le temps de jeux en extérieur, les enfants sont invités à poser leurs doudous et leurs tétines dans leur panière lorsque l'enfant est bien adapté, en cours d'année. L'enfant retrouve son doudou après le repas, au moment d'aller se reposer. Si l'enfant le souhaite, il peut retrouver son doudou à tout moment de la journée dans sa panière.

► Les soins

Les soins apportés à l'enfant s'effectuent conformément aux règles d'hygiène, de santé et de bonnes pratiques, selon des protocoles et des procédures établis (lavage des mains, hygiène des locaux, du matériel, du linge, port de gants en cas de blessures…) par l'infirmière de la structure. Les professionnels sont formés régulièrement aux protocoles de soin afin de pouvoir réagir et agir dans toutes situations. En cas d'accidents mineurs, des protocoles spécifiques sont mis en place afin de soigner les enfants. En cas d'accident ou de maladie grave, le SAMU est automatiquement contacté.

<u>L'hygiène</u>
Des informations en matière d'hygiène et de sécurité sont régulièrement proposés aux membres de l'équipe.
En principe les enfants accueillis sont en bonne santé et ne présentent pas de contre-indications médicales à la vie en collectivité. Cependant si un enfant présentant une pathologie est accueilli dans la structure, un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé par le médecin traitant de la famille et appliqué par l'infirmière de la structure. Les professionnels sont formés en conséquence.

Les transmissions entre parents et professionnelles en matière de soins sont indispensables pour garantir la sécurité physique des enfants. Ainsi, il est nécessaire de savoir si l'enfant prend un traitement, même si ce n'est qu'à domicile. La continuité des soins est à favoriser.

Le rôle des professionnels, en matière d'hygiène, est de porter attention aux besoins de l'enfant et de lui procurer les soins nécessaires à son bien-être, notamment en ce qui concerne les changes, le lavage

des mains, les soins du nez et des yeux, le processus spontané de continence. Ce devrait toujours être un moment intime, privilégié où l'enfant et l'adulte vivent une relation individualisée, où d'éventuelles difficultés psychiques ou physiques (angoisse, douleur…) peuvent être détectées, un problème de santé (fièvre, érythème…) peut être observé et surtout un renforcement du lien peut s'opérer.

C'est un temps d'interactions intenses où les échanges et la proximité permettent, petit à petit, d'accompagner l'enfant vers l'autonomie.

Au moment du change, l'enfant doit se sentir acteur de son propre corps : il ne subit pas le geste de l'adulte. On prendra soin, non seulement d'expliquer à l'enfant mais de faire appel à sa participation quel que soit son âge afin de favoriser son autonomie et son adhésion au soin.
Il est important que chaque professionnel soit vigilant à ne pas tenir de propos négatifs qui peuvent paraître anodins tels que « c'est sale », « ça sent mauvais » … que l'enfant peut assimiler à sa propre personne et d'éviter de tenir une conversation avec d'autres adultes, ce qui couperait la relation engagée avec l'enfant. De même, il est important que chaque professionnel n'interrompe pas un collègue qui change un enfant.

L'enfant a besoin de préserver son intimité. Tout petit, il n'a pas encore conscience du regard des autres sur lui. La pudeur apparait au fur et à mesure que l'enfant grandit. Il est alors important de respecter l'enfant par notre attitude et nos paroles envers lui et son corps quel que soit son âge.

La prise de température
La surveillance de température se fait en frontal ou sous le bras, pour être le moins intrusif possible. Le professionnel en s'assurant du confort et de la sécurité de l'enfant, en accomplissant la bonne gestuelle, va verbaliser ses actes, les lui expliquer afin de le rassurer et de le réconforter.

La continence
Le processus spontané de la propreté se fait en collaboration avec la famille et l'équipe de la structure. Il est essentiel que l'enfant se sente prêt et qu'il ait acquis la maturité physique, psychique et affective nécessaire.

L'acquisition du contrôle sphinctérien dépend de la maturation neuro-motrice, psychique mais avant tout du désir de l'enfant et de sa capacité à le faire seul. Il est important d'accompagner l'enfant par la parole, de l'encourager, de ne pas le juger, qu'il ait des vêtements de rechange prévus, qu'il ait une tenue qu'il puisse enlever seul.

Nous parlons bien d'acquisition et non d'apprentissage, car au même titre que la marche ou le langage, la continence fait partie des grandes acquisitions naturelles de l'enfant. La nuance est importante car cela veut bien dire que l'on ne peut pas « apprendre » la propreté à l'enfant s'il n'est pas prêt, comme on ne peut pas lui apprendre à parler ou marcher de façon prématurée. La continence vient naturellement entre 20 mois et 3 ans ½, lorsque l'enfant est suffisamment mature physiquement (contrôle de ses sphincters) et psychiquement. L'adulte a un rôle d'accompagnement dans une découverte qui est propre à chaque enfant. Son corps lui appartient, il en dispose. L'équipe est très respectueuse de ce principe et considère que le regard que l'on porte sur l'enfant peut-être très aidant. Le considérer comme un « grand » en lui apprenant à faire seul (s'habiller et se déshabiller à son rythme), le rendre acteur du soin en le changeant debout, lui permettre d'enlever lui-même sa couche et se sécher seul, le laisser observer les enfants allant aux toilettes, faciliter son autonomie, avec des vêtements faciles à mettre et à enlever*, pour qu'il puisse faire sans l'intervention d'un adulte et ainsi

gagner en confiance. Des petites choses toutes simples que nous pratiquons au quotidien, faciles à mettre en place à la maison, qui lui permettront de cheminer doucement mais sûrement vers la continence.
(*les vêtements à éviter pour leur faciliter la vie : bodies, pantalons slims, vêtements serrés, les boutons et fermetures éclairs, les slips sur les couches.)

►Le cadre : un espace adapté

Des travaux d'extension du multi-accueil ont lieu en 2023.
Les locaux de la structure répondent aux normes de sécurité en vigueur et sont l'objet d'améliorations constantes.

Le multi accueil comporte différents espaces :

- Des lieux de vie réservés aux enfants : 1 hall d'accueil avec des vestiaires, 2 salles de jeux, 3 dortoirs, 1 salle de repas, 2 espaces de change sanitaire, 1 grand jardin, un atelier.
- Locaux techniques dédiés à l'intendance : 2 bureaux, 1 cuisine, 1 buanderie, 1 local poussette, 1 salle de pause pour le personnel
- Ces espaces sont lumineux, aménagés avec du mobilier adapté.

2. L'organisation

Sous la responsabilité, de la coordinatrice du CCAS, une équipe pluridisciplinaire est mobilisée au multi-accueil pour assurer l'accueil, le développement, le bien-être et le soin des enfants.

Voici leurs missions :

- La responsable de structure, infirmière et éducatrice de jeunes enfants, est chargée de garantir la sécurité, le bien-être et l'éveil des enfants et de développer un accompagnement et une relation de qualité avec les familles. Elle est chargée d'assurer la coordination de l'équipe pluridisciplinaire, la gestion du service et le partenariat avec la CAF, la PMI, la trésorerie, et les différents services communaux.
  Elle est chargée de définir le cadre et la mise en œuvre des préconisations et protocoles définis par celui-ci, d'apporter ses compétences pour la mise en œuvre d'informations, en direction du personnel ou des parents, dans différents domaines : sanitaire, prévention, alimentation, hygiène, développement de l'enfant. Elle veille à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ou d'une affection nécessitant des soins. Elle a une mission de référent santé et accueil inclusif.
  Elle participe à la commission d'attribution des places du multi-accueil.

- L'éducatrice de jeunes enfants, directrice adjointe, est chargée d'impulser le projet d'établissement, de développer les liens avec les différents partenaires (bibliothèque, résidence autonomie, ludothèque, RPE, écoles…). Elle coordonne les différents projets de la structure et veille à l'application du projet pédagogique. En cas d'absence de la

directrice, elle assure la continuité de direction et gère par délégation certaines tâches administratives.

- L'auxiliaire de puériculture, diplômée d'état met en place des activités d'éveil favorisant le développement psychomoteur, l'autonomie et l'épanouissement des enfants et prodigue des soins d'hygiène à l'enfant. Elle veille à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ou d'une affection nécessitant des soins. Elle crée un climat de confiance et de sécurité autour de lui, appliquant les différents protocoles d'hygiène et de sécurité. Ses compétences d'observation et de réflexion ainsi que ses connaissances du développement de l'enfant sont mobilisées au quotidien pour garantir à l'enfant le meilleur accueil possible. Elle tisse des relations de confiance avec l'enfant et également avec la famille. Elle a un rôle de soutien à la parentalité et d'écoute des familles.

- L'agent petite enfance/agent social participe à l'éveil des enfants et prend en charge les soins prodigués aux enfants (repas, soins d'hygiène). Il participe à la mise en place d'activités adaptés au développement de l'enfant et fait part de ses observations à l'équipe. Au multi-accueil de Varces, l'agent petite enfance effectue les mêmes missions que les auxiliaires de puériculture.

- L'agent technique assure l'entretien des locaux et les repas des enfants (mise en place des normes HACCP). Elle veille aux normes d'hygiène et de sécurité. Au multi-accueil de Varces, les agents techniques sont intégrés à l'équipe et participent aux temps d'éveil des enfants.

- La psychologue effectue des temps d'observation auprès des enfants et de l'équipe. Des séances d'analyse de pratique (1h30 tous les deux mois) sont mises en place tout au long de l'année.

Le multi-accueil c'est aussi des intervenants extérieurs :

- Le psychologue a pour rôle de soutenir les professionnels dans leur réflexion sur les pratiques.

- L'intervenant musique municipal fait découvrir la musique aux enfants en proposant différentes activités

- L'intervenant éducateur sportif fait découvrir la psychomotricité aux enfants en proposant des activités d'éveil psychomoteur (parcours) au gymnase.

- Nous collaborons avec d'autres services de la ville : la ludothèque, la bibliothèque, la résidence autonomie, le Relai Petite Enfance… et sommes toujours ouverts à de nouveaux partenariats.

Une réunion d'équipe, une fois par mois, permet de créer une cohésion d'équipe, d'échanger sur les activités en cours et sur les projets. Une à deux journées pédagogiques dans l'année sont prévues.

3. La place des familles et leur participation à la vie de la structure

Pour les parents qui confient leur enfant, le multi-accueil est aussi un lieu d'échanges, d'écoute et de partage. Les professionnels de la petite enfance construisent avec chaque parent au fil du temps une relation de co-éducation qui induit un rôle d'accompagnement à la fonction parentale.
La communication entre professionnels et parents se construit autour de l'enfant dans un climat cordial et de confiance. Un premier temps d'échanges avec la direction s'établit lors de la pré-inscription, puis à tout moment (sur rendez-vous ou de manière informelle) tout au long de la présence de l'enfant dans la structure (disponibilité de l'équipe au quotidien).
La présence et la participation des parents sont toujours souhaitées lors des fêtes ou ateliers (Carnaval, sorties, atelier cuisine…). Ils sont informés par mail et par affichage.
Un cahier de transmission rempli par l'équipe retrace les activités quotidiennes et les évènements particuliers de la vie de chaque enfant. Ceci permet ainsi de restituer la journée aux parents en fin de journée.
Une réunion d'information et de présentation du fonctionnement de la structure est proposée aux familles avant l'entrée au multi-accueil. C'est un moment d'échanges constructifs.
Dans la structure, des espaces d'affichage sont dédiés aux parents pour les informer sur l'actualité de la structure, mais aussi sur l'actualité enfance de la commune (Relais Petite Enfance, Ludothèque, Service Economie Sociale et Familiale, Accueil de Loisirs Sans Hébergement…), ainsi que sur l'actualité sanitaire et sociale et les grandes campagnes de prévention nationale en lien avec la famille.

4. Les partenaires

Le CCAS de Varces Allières et Risset mobilise des moyens humains et financiers conséquents pour faire fonctionner le multi-accueil. L'Etat et le département concourent efficacement aux côtés des familles pour soutenir le service public de la petite enfance.

Des demandes de subventions sont également faites auprès de ces organismes afin de pouvoir répondre aux différents besoins inhérents à ce type de structure et à la mise en place de nouveaux projets.
Le Conseil Départemental de l'Isère au titre de sa compétence obligatoire de protection maternelle et infantile (PMI) et d'aide sociale à l'enfance (ASE) agrée la structure municipale, contrôle l'application des normes de la petite enfance, conseille la ville en matière de protection de l'enfance.

Un partenariat avec la puéricultrice de la PMI permet d'intégrer la structure dans l'environnement social de la commune. Il permet en cas de nécessité de diriger les familles vers les services du Conseil Départemental dont elles peuvent avoir besoin. Et permet également aux services du Conseil Départemental de diriger les enfants et les familles vers le multi-accueil.

L'équipe du multi-accueil travaille en étroite collaboration avec le RPE sur les projets petite enfance et plus récemment sur la mise en place du guichet unique petite enfance. Ce partenariat permet une

complémentarité des divers modes de gardes, la mutualisation des moyens humains et financiers pour les projets communs (fête de fin d'année, carnaval…), le lien entre les assistantes maternelles indépendantes et les professionnels du multi-accueil.

L'équipe travaille également avec les services de la commune (ALSH, Service Périscolaire…) autour de projets municipaux comme la Fête du jeu ou l'Après-midi des p'tits bouts, mais également sur des projets plus spécifiques tels que «Le Club des p'tites abeilles » (partenariat ALSH- Multi-accueil), des temps intergénérationnels avec la Résidence Autonomie ou des temps bibliothèque.
Elle travaille également avec les écoles maternelles de la commune : visites des enfants de la structure dans les classes de petites sections, échanges avec les directeurs d'école sur des besoins spécifiques…
Enfin elle participe aux instances de réflexions et ou de décisions concernant la petite enfance au sein de la commission parentalité. L'objectif de cette commission est d'identifier les problématiques liées à la parentalité en donnant la parole à chacun des acteurs professionnels de la commune ainsi qu'aux habitants.

5. La diversité et le handicap

► La Diversité :

Nous observons sur la commune une diversité de la population accueillie sur le territoire varçois avec une disparité dans les revenus des familles. Il n'existe plus un schéma familial mais des familles avec leurs particularités (famille monoparentale, recomposée…). Chaque situation est unique ainsi que l'accueil de chaque enfant. Lors de la commission d'attribution des places, une vigilance est accordée à la mixité sociale afin de favoriser un accès pour tous à un mode de garde collectif. L'équité est une valeur forte qui nous guide pour tendre à réduire, à notre échelle, les inégalités.

► Le Handicap :

Le décret n° 2000 - 762 du 1er août 2000 énonce dans son article R180-10 : « Ils (les EAJE) concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. »
Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

La circulaire n° 2003 - 135 du 8 septembre 2003 décline de manière précise la recommandation d'organiser une rencontre entre le médecin rattaché à la structure d'accueil avec l'enfant et ses parents en vue :

- d'échanger sur les rythmes de vie de l'enfant, ses particularités, ses possibilités d'adaptation au mode d'accueil…
- d'apprécier son état de santé et les traitements éventuels à mettre en œuvre.
- d'élaborer un projet d'accueil individualisé qui facilite l'intégration de l'enfant, à partir d'une concertation approfondie entre les parents et les professionnels investis dans son accueil, visant à permettre à l'enfant de développer ses capacités d'apprentissage et d'accès à l'autonomie et favoriser sa socialisation.

- de mettre en place des liaisons entre les professionnels de santé et d'action sociale qui œuvrent autour de l'enfant et les équipes des structures d'accueil en vue d'actions d'information, de sensibilisation et d'assistance en cas de difficultés, ainsi que des moyens de communication et de coordination entre les différents partenaires du projet.

Ainsi, sur le multi accueil Tit'Ours, l'accueil d'un enfant en situation de handicap s'effectue après concertation avec la famille, les professionnels de santé qui suivent l'enfant et l'équipe pluridisciplinaire.

La prise en charge nécessite d'être en contact étroit avec les professionnels extérieurs ayant en charge le suivi psychologique et/ou médical de l'enfant pour pouvoir cerner ses compétences, ses capacités, ses besoins et ainsi adapter à la réalité les objectifs de l'accueil. Ce travail en réseau est particulièrement important pour pouvoir apprécier l'évolution et les résultats de cette inclusion. La prise en charge de l'enfant en situation de handicap est également au cœur de toutes les attentions lors de l'attribution des places au multi-accueil dans la limite des possibilités de la structure.

La loi d'aout 2005 met en évidence l'inclusion de l'enfant en situation de handicap dans les structures petite enfance. On ne parle désormais plus d'intégration mais d'inclusion. C'est à la structure de s'adapter à l'enfant.

Conclusion

Les professionnels du multi-accueil ont définis, après un travail de réflexions, les objectifs généraux de « Tit'Ours » à savoir :

- Favoriser le bien-être individuel de l'enfant dans un cadre adapté.
- Contribuer à son épanouissement en vue de sa socialisation.

Cinq valeurs ont ainsi été mises en avant : le respect, l'autonomie, le plaisir, la sécurité affective et la nature.
L'objectif premier est de garantir le bien-être des enfants et de leur permettre de grandir à leur rythme en devenant de plus en plus autonome.
Il s'agit pour l'équipe de professionnels de prendre le relais des parents dans une relation saine d'échange et de confiance.